

Comment puis-je connaître ma consommation annuelle ?

Notre réponse

Votre consommation moyenne annuelle se trouve sur votre facture de régularisation. Il est également possible de demander à votre gestionnaire de réseau un historique de vos consommations passées. Vous pouvez trouver votre gestionnaire de réseau et ses coordonnées sur le site de la CWaPE.

Si vous ne connaissez pas votre consommation annuelle, il faudra l'estimer en fonction de la taille du logement, du nombre d'habitants, etc. Le simulateur de la CWaPE propose des estimations en fonction de votre situation.

Attention ! Si vous estimez votre consommation, n'oubliez pas que votre consommation réelle sera peut-être plus élevée. Vous risquez donc de devoir de l'argent à votre fournisseur lors de la régularisation.

Références légales

Documents type

Date de mise à jour: Jeudi 06/01/22